



Du 25 septembre 2024
District de Savoie de Football
B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX
Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
Email : district@savoie.fff.fr
Site : <http://savoie.fff.fr>



ASSISES DU FOOT FEMININ 73

Le district organise une soirée de réflexion sur l'organisation et l'avenir du foot féminin en Savoie (toutes catégories, toutes pratiques).



Elle aura lieu le:

lundi 21 octobre à 19 h 00 au district.

La présence des clubs ayant au moins une équipe féminine est fortement souhaitée.
Les autres clubs sont aussi conviés.

Chaque club peut se faire représenter par son président et les éducateurs des équipes féminines.

Pour une bonne organisation, **merci de confirmer votre présence par mail pour le 14 octobre.**



SOMMAIRE

Comité directeur	page 2
Secrétariat.....	pages 3
Tresorerie.....	pages 4
Commission Délégation	page 5
Commission FMI	pages 6 -8
Commission Sportive	pages 9 - 11
Commission des Jeunes	pages 12 - 16
Commission FUTSAL.....	page 17

Commission des coupes	pages 18-22
Commission Féminines	page 23
Commission Critérium Féminin Séniors	page 24-25
Commission Technique	pages 26- 30
Commission des Arbitres	pages 31 – 33
Commission Statut de l'Arbitrage.....	pages 34 - 37
Commission FAFA	pages 38 - 40
Commission de Discipline	pages 41– 42
Annexes :	page 43



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de
faire vivre le Football, nous
saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Note

Monsieur XAIZ (société BKEEPER) :

Votre proposition de partenariat n'a pas été retenue par le bureau du district.

Invitation

Aix-Les-Bains :

Remerciement pour votre Invitation, soirée des partenaires.



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



SECRÉTARIAT

RÉUNION du Lundi 23 septembre 2024

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 16 Septembre 2024 au 23 Septembre 2024

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Commission Sportive :

FOOTBALL CLUB LA ROCHETTE (3) - EF CHAUTAGNE (3) - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (2) - U.S. CHARTREUSE GUIERS - F.C. DES BAUGES (2) - CHAMBERY SPORT 73 - F.C. ST MICHEL SP. (2) - AIX F.C. (3) - U.S. LA RAVOIRE (6) - GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD (2) - FC HAUTE TARENTEISE (2) - U.S. CHARTREUSE GUIERS - F.C. VILLARGONDRAN - F. C. CHAMBOTTE - association savoyarde - MARTHOD SP. - F.C. NIVOLET (7) - F.C. LAISSAUD -- ASSOCIATION SAVOYARDE (2) -- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL -- US LA MOTTE SERVOLEX - DISTRICT AIN FOOTBALL -- FC SUD LAC

Commission Des Arbitres :

Bernard CAMUS - DURMAZ Tayfun - A.S. D'UGINE -- BARIS Taylan -- PERRON Emmanuel -- PINET Romuald -

Commission De Discipline :

Courrier :

FC DE HAUTE TARENTEISE - EDDOUM Fatima - A.S. D'UGINE - LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY - U.S. CHARTREUSE GUIERS -- ES TARENTEISE -- HUNSTEDT Gilles -

Commission des Coupes :

F.C. LA ROCHETTE -

Commission FMI :

AIX F.C.

Commission Délégation :

ES TARENTEISE

Commission FAFA :

F.C. BELLE ETOILE MERCURY

Commission LABEL :

EF CHAUTAGNE -



TRÉSORERIE

Mercredi 11 septembre 2024

Virement

APREMONT FC 6,05 €





COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Mercredi 25 septembre 2024

Responsable des Désignations :

Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,** précèdent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être fait via l'adresse officielle du club : n°affiliation@laurafoot.net

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci -joint :

[DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-1.xlsx](#)

Es Tarentaise : Demande non conforme. Fichier non transmis

 	<p>PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE</p> <p>UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION</p> <p>450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr</p>	 
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

25 septembre 2024

Président : Patrick JANET 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI pour les U13

Cette saison sera un nouveau déploiement de la FMI.

Il concernera les équipes U13

Il se fera en deux temps :

- Équipes D1 et D2 pour ce début de saison
- Équipes D3 : au printemps

Le démarrage se fera sur la seconde journée

N'attendez pas les derniers jours pour vérifier si vous avez bien vos matchs et tous vos joueurs proposés

Utilisez l'application préparation FMI du site pour ces vérifications ce sera plus simple

Mettez le lien : <https://savoie.fff.fr/simple/f-m-i-nouvelle-version-3-8-8-8/>

FMI : formation

Comme toutes les années, nous avons proposé des séances de formation pour les Nouveaux comme pour les anciens membres de vos clubs.

A ce jour : 2 séances de formations ont été demandées :

- Une le 23 septembre au BOURGET (12 personnes présentes)
- Une autre AVANT PAYS SAVOYARD (demande retirée)



FMI – POINT D'ATTENTION EN DÉBUT DE SAISON pour les CLUBS

Avant le début de saison, le correspondant Footclubs du club doit vérifier le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI au sein de son club (profil, gestionnaire FMI et équipes associées)

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié **la validité de son mot de passe avant le jour J** :

Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs
en se connectant à Footclubs
(<https://footclubs.fff.fr>)

Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI)
en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI
(<https://fmi.fff.fr/assistance>)

POUR L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) uniquement. Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette

Dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard

Dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

UNIQUEMENT POUR L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante.

À partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

À partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre



Afin d'améliorer l'utilisation de l'application FMI sur la tablette, nous vous préconisons d'utiliser la procédure d'effacement des données ci-jointe

[FMI_procedure_effacement-données-et-cache.pdf \(fff.fr\)](#)

FMI : documentation

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI

Et sur internet dans assistance FMI (adresse [HTTPS ://fmi.fff.fr/assistance/](https://fmi.fff.fr/assistance/)) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes

FMI_procedure_matches non joués

RAPPEL : tout match proposé doit faire l'objet d'une intervention

Dans le cas de forfaits ou de terrain impraticable : vous devez remplir la FMI

Pour cela vous disposez d'une procédure disponible sur le site

Vous trouverez le lien ci-joint

[PROCEDURE-FMI-MATCH-NON-JOUE-.pdf \(fff.fr\)](#)



COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 23 septembre 2024

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET

COURRIERS CLUBS

F.C ST MICHEL : lu et noté, engagement d'une équipe en D5 le 19/09/2024

F.C LAISSAUD : reçu couleurs maillots

ET.S LE BOURGET : reçu couleurs maillots

U.O ALBERTVILLE : lu et noté, nécessaire fait pour votre rencontre D4B

NOTE AU CLUB

Match n° 28958105 D4A du 22 septembre 2024 20H Stade BARILLETES

Match Arrêté

F.C NIVOLET2/ENT VAL D'HYERES 2

La Commission Sportive demande à **Mr MULLER Johnny Arbitre**, officiel de la Rencontre un rapport détaillé sur l'interruption de la rencontre avant le 30 septembre 2024.

La Commission Sportive demande un rapport détaillé au club du **F.C NIVOLET 2** sur l'interruption de la rencontre avant le 30 septembre 2024.

La Commission Sportive demande un rapport détaillé au club de l'**ENT.VAL D'HYERES 2** sur l'interruption de la rencontre avant le 30 septembre 2024.

Suite à l'engagement tardif du club de **ST MICHEL 2**

La Commission Sportive l'intègre dans la poule B qui sera composée de 9 équipes

Le calendrier est consultable sur le site du District, rubrique Epreuves

F.C ST BALDOPH : la commission vous demande de nous faire parvenir

Un mail avant le 30 septembre 2024 pour nous informer du lieu de vos rencontres des équipes Séniors (Terrain Henri TONDA indisponible pour 4 semaines)



COULEURS MAILLOTS CLUBS

Règlement du District de Savoie : document demandé non parvenu, Comme indiqué dans les PV précédents, pour non-envoi de la fiche couleurs maillots, nous appliquons l'amende prévue aux clubs suivants. CHAM SPORT 73, FC NIVOLET, F.C SUD LAC, ST PIERRE SPORT, F.C ST BALDOPH, U.S C AIGUEBELLE, A.S MONTAGNY, F.C APREMONT, F.C LA ROCHETTE, A.S LA BRIDOIRE, A.S BRISON ST INNOCENT, H.F.C.C

Rappel : les clubs ci-dessus doivent quand même nous fournir l'imprimé Couleurs maillots obligatoirement avant le 29 septembre 2024.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Match n° 28961357 D3B du 29 septembre 2024

ET. S LE BOURGET 1/ F.C BELLE ETOILE MERCURY2

Accord club adverse pour inversion, à 15H00 au stade de la Grillette à Mercury

Match n°28959368 D3A du 28 septembre 2024 20H00

Demande à avancer la rencontre à 19H00 au stade Philippe Basso à Entrelacs **FC CHAMBOTTE 3 / U.S PONTOISE2**

Accord du club adverse

Match n° 28650370 D1 du 28 septembre 2024 20H00

U.S.C AIGUEBELLE1/ F.C CHAMBOTTE2

Se jouera le dimanche 29 septembre 2024 à 15H00 (Terrain occupé par une association le samedi soir).

Match n° 28650131 D2 du 29 septembre 2024

F.C VILLARGONDRAN1 / J.S. CHAMBERY 2 maintenu à 15H00, demande refusée par le club adverse.

Match n°29455035 D5 A du 29 septembre 2024 15H00

COGNIN 2/ ENT. VAL D'HYERES 3

Demande effectuée par le club de COGNIN SP pour programmer la rencontre au samedi 28/09/2024 à 18H00

Rencontre maintenue le dimanche à 15H00, aucune réponse du club adverse dans les délais réglementaires.

ARTICLE 34.1.2.1 du District de Savoie

**Pour toute modification il faut obligatoirement l'accord du club adverse via Footclubs Avant le lundi 18 H qui précède la rencontre pour tout changement (horaire, date, terrain et match inversé)
Les demandes arrivant à partir du mardi seront hors délais !!!**

RAPPEL REGLEMENT SPORTIVE

Procédures d'exception :

La F.M.I. est obligatoire pour les compétitions évoquées en préambule. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès

à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I. sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction.

Cas non prévus :

Les cas non prévus au présent règlement et dans les procédures et règlements F.F.F. seront traités par la Commission sportive

Article - 236 Indisponibilité d'un terrain

Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match.

Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain.





COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

23 septembre 2024

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du 23 septembre 2024

COURRIER REÇU

Reçu : Modifications AIX les BAINS
AS UGINE
ES TARENTOISE

PROGRAMMATION CHAMPIONNAT

Matches : DU 28 SEPTEMBRE 24

N°28860588 UO ALBERTVILLE / CHAMBERY SPORT 73 se jouera à 15 H 00
N°28860591 AIX les BAINS / MERCURY se jouera à **18H 00 à GARIBALDI**
N°28860592 ES-TARENTOISE / JS CHAMBERY se jouera à **16 H 00 à**
AIGUEBLANCHE Stade EMMANUEL FRESNO « synthétique ».
N°28860590 AS UGINE / GAPS se jouera à **18 h 00**
EXEMPT : ST-BALDOPH

INFORMATIONS

**Afin d'éviter des soucis la commission souhaite avoir les contacts pour les équipes U20
Veillez envoyer les coordonnées des responsables. URGENT AVANT AMENDES**

**La commission ayant reçu plusieurs mails non signés nominativement
Veillez remédier à cela pour les mails à venir MERCI**



U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

23 septembre 2024

TOUS les matchs sont programmés à **15H00** et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés

NOTE AUX CLUBS

RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

LIEUX ET HORAIRES DES MATCHS

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI

Les matchs de DRUMETTAZ-MOUXY se joueront à 16H30 à DRUMETTAZ-MOUXY

Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE

Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL

COURRIER

LA RAVOIRE

LA MOTTE SERVOLEX

LA ROCHETTE

BAUGES

GAPS

FCHT TARENTEISE

AIX

GJ LA SAVOYARDE

NIVOLET

Crédit  Mutuel



Changement Match Week-end 28 septembre 2024

Niveau 1

Poule A

Match n°29536141 DOMESSIN US 1 / US CHARTREUSE GUIERS 1 se jouera à 16h00

Match n°29536142 GAPS 1- CA YENNE se jouera à 15H30 à LA BRIDOIRE

Match n°29538480 AIX FC 1- ENT S DRUMETTAZ-MOUXY se jouera à 15H30 stade J. FORESTIER

Match n°29536145 US LA RAVOIRE- FC CHAMBOTTE se jouera à 16H30

Poule B

Match n°29536199 CA MAURIENNE- GJ LA SAVOYARDE se jouera à 14H00

Match n°29536202 FCH TARENTEISE- US LA MOTTE SERVOLEX se jouera à 16H00 stade A. MARTIN à BOURG SAINT MAURICE

Match n°29538498 FC MERCURY- CHAMBERY SPORT 73 se jouera à 15H00 stade de la GRILLETTE

Match n°29538499 FC NIVOLET 2- FC SAINT BALDOPH se jouera à SAINT BALDOPH

Niveau 2

Poule A

Match n°29549842 FC HTE TARENTEISE 2- BOZEL se jouera à 14H00 stade A. MARTIN à BOURG SAINT MAURICE

Match n°29549843 GJ LA SAVOYARDE 2- SAINT PIERRE se jouera à 16H00 STADE DES ILES à MONTMELIAN

Match n°29549844 FC MERCURY 2-US LA RAVOIRE 2 se jouera à 17H30 stade de la GRILLETTE

Poule B

Match n°29549997 US LA MOTTE SERVOLEX- ENT CHAUTAGNE se jouera à 15H45 stade R VILLOT à LA MOTTE

Match n°29549998 ENT VAL D'HYERES- US CHARTREUSE 2 se jouera à VIMINES

Note aux clubs

Les matchs reportés se joueront le 26 OCTOBRE à 15H00



U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du lundi 23 septembre 2024

Courriers des clubs

AIX FC / AS BARBERAZ / FC DU NIVOLET / ET.S. LE BOURGET / HTE. TARENTEISE / CA MAURIENNE / FC MERCURY / US LA MOTTE / US LA RAVOIRE / FC CHAMBOTTE / AS BARBERAZ lu & noté

MODIFICATION DES LIEUX ET HORAIRE DES RENCONTRES.

Modification de rencontres. Journée 3 du 29 septembre 2024

D.1. POULE A. Changement horaire et lieu

Match N°. 29547399 F.C. NIVOLET 2./ E.S. TARENTEISE Se joue à 12h00 à BARBY les épinettes

D.1. POULE B. Changement de date demandé horaire et lieu

March N°. 29422967 F.C. MERCURY 1 / CA. MAURIENNE 1. Ce match est inversé, décalé samedi 28 septembre à 16h00. Se joue au stade GAVARINI terrain synthétique.

D.2. POULE B. Changement Matches inversés pour indisponibilité de terrains.

Match N°. 29423127 ET.S LE BOURGET DU LAC 1 / F.C.ST. BALDOPH 1 Se joue à ST BALDOPH

Match N°. 29424021 FC NIVOLET 3 / U.S. CHARTREUSE GUIERS. Se joue à BARBY stade les EPINETTES.

D.2. POULE C.

Match N°. 29531262 AIX FC 3. / BIOLAY FC 1. Se joue stade FORESTIER.

Match N°. 29531263 AS BARBERAZ 2 / COGNIN SP. Se joue à COGNIN. Match inversé.

U15 A HUIT engagements

La RAVOIRE engage une équipe. Donc un premier plateau est sur le site. La commission attend d'autre engagement.

Match N°. 29423054 DRUMETTAZ 2 / HAUTE TARENTEISE 2. D.2.A Sera inversé.

Dans l'éventualités ou ce n'est pas réalisable, ces matchs peuvent être joués en semaine sinon sur Les plages des dates « Match remis ».



U13 Yann THILL : 06 50 96 07 02

Note aux clubs :

- L'accession de 3 équipes au critérium régional pour la 2nde partie de saison ne se fera que via la poule D1-A
- Merci à **tous les clubs** de surveiller régulièrement (tous les dimanches ou les lundis) leurs notifications FootClubs afin de répondre aux demandes de modification de leurs adversaires. Il paraît inenvisageable pour nous de faire la chasse aux réponses !
- **PAS DE FMI EN U13 POUR TOUS LES MATCHS DE LA J1 DU 28 SEPTEMBRE 2023** à cause d'un défaut de paramétrage.





COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 23 septembre 2024

Saison 2024/2025

Liste des équipes inscrites au 9 Septembre 2024

Pour le 73 :

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 2

FUTSAL BOURGET UNITED 1

U S CHARTREUSE GUIERS 1

FUTSAL K-PUC 1 MONTMELIAN

Pour le 74 :

THONON LES BAINS

CLUSES BONNEVILLE FORON 74

En attente de confirmation : FLAC 3

Une réunion par Visio est programmée le 19 septembre 2024 à 18h30.

Bien sur les clubs intéressés du 73 et 74 peuvent se joindre.

Participer Zoom Réunion.

<https://us02web.zoom.us/j/83946450839?pwd=4OjvFa0o4ZvPcQv0am9A38OdFIHvn7.1>





COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 23 septembre 2024

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET,

Excusée : Ghislaine RAYNAL,

COUPE DE FRANCE

Pour découvrir les tirages du 4^{ème} tour de CDF, cliquer sur le lien ci-dessous.

Les rencontres se dérouleront **le dimanche 29 septembre 2024**

[Compétitions – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football \(fff.fr\)](https://fff.fr)

COUPE DE FRANCE FEMININE

Pour découvrir les tirages du 2^{ème} tour de CDF, cliquer sur le lien ci-dessous.

Les rencontres se dérouleront **le dimanche 29 septembre 2024**

[Compétitions – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football \(fff.fr\)](https://fff.fr)

TIRAGE DES COUPES

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE

Tour de cadrage le dimanche 27 octobre 2024

Tirage prévu le 30 septembre 2024

RAFFIN

Tour de cadrage le dimanche 27 octobre 2024

Tirage prévu le 30 septembre 2024

FEMININES A 8

1/4 de finale soit le 19-20 ou 21 avril 2025

Tirage prévu le 10 mars 2025



U20 TRIQUET

1/4 de finale le samedi 20 avril 2025

Tirage prévu le 10 mars 2025

U17 TRONCY

2^{ème} tour le samedi 19 octobre 2024

Tirage prévu le lundi 30 septembre

U15 PILLET

2^{ème} tour le samedi 19 octobre 2024

Tirage prévu le lundi 30 septembre

TRANSMISSION FMI

**L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçon
Avec l'obligation de la transmettre le dimanche soir avant 20h00**

En cas de problème, merci d'envoyer par SMS

Le résultat du match ou la photo de la feuille de match papier

U13 PITCH

2^{ème} tour le samedi 07 décembre 2024 à 14h00

2 qualifiés par plateaux

Tirage prévu début novembre

U13 PIGNIER-SERALINI

1^{er} tour le samedi 19 octobre 2024

Le tirage est prévu le 30 septembre 2024

Pour rappel suite à l'AG :

Les clubs jouant en U13 D1 seront engagés en Coupe PIGNIER

Les clubs jouant en U13 D3 seront engagés en Coupe SERALINI

A partir de cette année les clubs jouant en **U13 D2** ont la possibilité de choisir leur Coupe :

- Reçu désidérata de : ENT VAL D'HYERES, CHALLES, MODANE

Votre demande devra être envoyée via votre messagerie officielle au district à l'attention de la commission des Coupes avant le **30 septembre dernier délai.**

Au-delà de cette date la commission engagera elle-même les clubs dans l'une des deux Coupes.

U11 CREDIT AGRICOLE

1^{er} tour le samedi 19 octobre 2024

Le tirage est prévu le 30 septembre 2024

RETOUR FEUILLE DE PLATEAU

Les feuilles de plateaux devront être retournées au district de Savoie au plutôt le mercredi précédent celui-ci.

Si vous en avez la possibilité merci d'envoyer par SMS

La photo de la feuille du classement finale



koesio
CONNEXION MAXIMALE

Vous accompagnez dans votre transformation numérique

Retrouvez-nous dans notre agence de **Barberaz**
04 79 69 87 60

koesio.com

Services offerts :

- Impression
- Gestion & données
- Sécurité
- Informatique
- Gestion Documentaire
- Communication



Coupe CORTADE

1er tour – Dimanche 1er septembre 2024

Nombre de rencontres : 12
Frais d'arbitrage : 980.64 €
Total des frais engagés : 2 224.64 €
Soit par club : 92.69 €

Nombre de clubs : 24
Frais de déplacement : 1 244.00 €

Les clubs ci-dessous doivent au District

US DOMESSIN : 11.89 €
JS CHAMBERY : 11.89 €
FC MERCURY : 11.89 €
USGM LA BATHIE : 92.69 €
FC APREMONT : 28.19 €
CŒUR DE SAVOIE : 22.09 €
ALBERTVILLE FOOT 73 : 7.29 €
ST REMY DE MAURIENNE : 16.99 €
AS BRISON : 0.69 €
CA YENNE : 42.69 €
FC LA ROCHETTE : 16.69 €
ES TARENNAISE : 56.69 €
PORT CROIX ROUGE : 22.69 €
US LA MOTTE SERVOLEX : 56.69 €
UO ALBERTVILLE : 2.69 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

FC PONT : 29.21 €
AS MONTAGNY : 26.13 €
FC HAUTE TARENNAISE : 11.50 €
LE PONT : 4.40 €
ENT DRUMETTAZ MOUXY : 17.31 €
FC CHAMBOTTE : 127.30 €
ST MICHEL DE MAURIENNE : 59.30 €
US MODANE : 99.30 €
SUD LAC : 27.30 €

Coupe CORTADE

2eme tour –Dimanche 15 septembre 2024

Nombre de rencontres : 13
Frais d'arbitrage : 1 009.97 €
Total des frais engagés : 2 019.97 €
Soit dû par club : 77.69 €

Nombre de clubs : 26
Frais de déplacement : 1 010.00 €

Les clubs ci-dessous doivent au District

ES DRUMETTAZ MOUXY : 7.09 €
FC SUD LAC : 19.29 €
FC LAISSAUD : 13.19 €
AS NOVALAISE : 13.19 €
CHAMBERY SPORT 73 : 19.29 €
FC MERCURY : 7.09 €
FC BAUGES : 9.69 €
CA YENNE : 25.69 €
FC HAUTE TARENNAISE : 5.69 €
SF CHALLES : 45.69 €
ET S LE BOURGET DU LAC : 35.69 €
FC ST BALDOPH : 61.69 €
ENT VAL D'HYERES : 47.69 €
FC CHAMBOTTE : 7.69 €
UO ALBERTVILLE : 7.69 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

US LA BRIDOIRE : 34.98 €
USGM LA BATHIE : 7.71 €
CA MAURIENNE : 3.11 €
FC APREMONT : 19.41 €
HF CLUB CHAMBERY : 7.71 €
US GRIGNON : 3.11 €
US PONTOISE : 3.11 €
FC VILLARGONDRAN : 104.30 €
AS UGINE : 62.30 €
US DOMESSIN : 72.30 €
AS BOZEL : 8.31 €



Coupe RAFFIN

1er Tour – Dimanche 1^{er} septembre 2024

Nombre de rencontres :	10	Nombre de Clubs :	20
Frais d'arbitrage :	285.50 €	Frais de déplacements :	812.00 €
Total des frais engagés :	1 097.50 €	Montant du par club :	54.87 €

Les clubs ci-dessous doivent au District

CA MAURIENNE :	54.87 €
FC CHAMBOTTE :	54.87 €
ENT VAL D'HYERES :	54.87 €
AS NOVALAISE :	54.87 €
US LA MOTTE SERVOLEX :	54.87 €
FC CHAUTAGNE :	54.87 €
SUD LAC :	1.57 €
SP COGNIN :	4.87 €
AS HTE COMBE :	20.87 €
US LA RAVOIRE :	32.87 €
SF CHALLES :	30.87 €
ENT DRUMETTAZ MOUXY :	20.87 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

CA YENNE :	25.93 €
US LA BATHIE :	20.83 €
FC LAISSAUD :	20.83 €
AS BOZEL :	139.03 €
PORT CROIX ROUGE :	1.13 €
AS CUINES :	115.13 €
USC AIGUEBELLE :	7.13 €
UO ALBERTVILLE :	111.13 €

Coupe RAFFIN

2ème Tour – Samedi 14 et Dimanche 15 septembre 2024

Nombre de rencontres :	8	Nombre de Clubs :	16
Frais d'arbitrage :	628.58 €	Frais de déplacements :	904.00 €
Total des frais engagés :	1 532.58 €	Montant du par club :	95.79 €

Les clubs ci-dessous doivent au District

ES DRUMETTAZ :	31.29 €
HF CLUB CHAMBERY :	37.38 €
USC AIGUEBELLE :	20.09 €
CA YENNE :	10.39 €
MONTMELIAN :	14.99 €
US DOMESSIN :	14.99 €
FC DU NIVOLET :	20.08 €
US LA MOTTE SERVOLEX :	7.78 €
FC SAINT BALDOPH :	33.78 €
UO ALBERTVILLE :	25.78 €
US CHARTREUSE GUIERS :	65.78 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

USGM LA BATHIE :	11.49 €
CA MAURIENNE :	76.21 €
FC HAUTE TARENTEISE :	88.21 €
FC CHAMBOTTE :	72.21 €
AS CUINES :	34.21 €



FEMININES SENIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52

Réunion du 23 septembre 2024

COURRIER REÇU

<u>Reçu :</u>	FC HAUTE -TARENTEISE	planning des terrains
	ENT CHAUTAGNE PREMIER FORFAIT	(Amende 35€)
	CHAMBERY SPORT 73	
	FC LA ROCHETTE	
	FC AIX les BAINS	planning des terrains

CHAMPIONNAT

Matchs du 29 septembre :

Match N° 29203737	ENT PONT -BOURBRE/CS FOOTBALL à 10H00 à PONT de BEAUVOISIN
Match N°29203738	FC LA ROCHETTE / ENT APCR - ESB à 10H00
Match N°29203739	ENT FC CHAUTAGNE / ST-REMY à 10H00
Match N°29203740	US DOMESSIN / CA YENNE à 10H00
Match N°29203741	HAUTE-TARENTEISE / USC AIGUEBELLE le 28 septembre 2024 à 18H00 à AIME la PLAGNE au Stade JEAN CLAUDE ROCCA

SUITE COUPE DE FRANCE

INFORMATIONS – NOTE AUX CLUBS



CRITERIUM FEMININ SENIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : Gaëlle MICHAUT 06 18 23 06 75

Réunion du 23 septembre 2024

Organisation du critérium football loisirs féminin

Bonjour à tous,

Ci-dessous vous trouverez un lien d'accès au tableau de renseignements à compléter avant le 30 septembre.

Le tableau comprend la programmation mensuelle des matchs.

Nous avons tâché de faire au mieux en fonction des spécificités des terrains.

Vous pouvez évidemment inverser des matchs au besoin.

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1tt--XPwx3mDofqRPMnZ6azLBaeOo761c/edit?usp=sharing&oid=105147170295270438802&rtpof=true&sd=true>

OCTOBRE	NOVALAISE	LE MONTCEL
	ALBERTVILLE	DRUMETTAZ
	JS CHAMBERY	EXEMPT
NOVEMBRE	EXEMPT	NOVALAISE
	DRUMETTAZ	JS CHAMBERY
	ALBERTVILLE	LE MONTCEL
DECEMBRE	EXEMPT	LE MONTCEL
	DRUMETTAZ	NOVALAISE
	JS CHAMBERY	ALBERTVILLE
FEVRIER	DRUMETTAZ	LE MONTCEL
	JS CHAMBERY	NOVALAISE
	ALBERTVILLE	EXEMPT
MARS	ALBERTVILLE	NOVALAISE
	JS CHAMBERY	LE MONTCEL
	DRUMETTAZ	EXEMPT
AVRIL	LE MONTCEL	NOVALAISE
	DRUMETTAZ	ALBERTVILLE
	EXEMPT	JS CHAMBERY
	JS CHAMBERY	DRUMETTAZ
	LE MONTCEL	ALBERTVILLE
MAI	NOVALAISE	EXEMPT
	LE MONTCEL	EXEMPT
	NOVALAISE	DRUMETTAZ
	ALBERTVILLE	JS CHAMBERY
	NOVALAISE	JS CHAMBERY
JUN	LE MONTCEL	DRUMETTAZ
	EXEMPT	ALBERTVILLE
	NOVALAISE	ALBERTVILLE
	LE MONTCEL	JS CHAMBERY
	EXEMPT	DRUMETTAZ

Suite à un entretien entre Didier ANSELME et la ligue, il nous est demandé de compléter une feuille de match papier pour chaque rencontre (en PJ en annexe, et sinon téléchargeable sur le site du district), pour des raisons d'assurance. (Pas de FMI pour ne pas avoir à mettre de date de match)
Aussi concernant les limites d'âge : en accord avec la ligue, il est autorisé 3 U16F et illimité en U17F sous réserve que le médecin autorise le double surclassement sur la licence.

Pour info, ci-dessous un support diffusé par la FFF au sujet du football loisirs à 8.
Concernant le temps de jeu, nous pouvons nous mettre d'accord en amont du match.
Il y est bien mentionné que les tacles sont interdits ;).

ÉDITO | 01 - INTRODUCTION | 02 - LA STRUCTURATION D'UNE SECTION LOISIR | 03 - LES PRATIQUES

PUBLIC CIBLE
Adolescents seniors et super vétérans

Foot 8

PÉRIMÈTRE
Variante du football à 11 qui se joue à 8 joueurs (sept joueurs de champ et un gardien de but) sur un ½ terrain de foot à 11 (longueur 60 à 70 mètres, largeur : 45 à 55 mètres). La dimension des buts est de 6 m x 2,10 m.

CARACTÉRISTIQUES
Pratique très adaptée pour ceux qui souhaitent continuer à s'épanouir dans le foot traditionnel

RÈGLES DE BASE

- Durée préconisée : 2 périodes de 30 minutes ou 3 périodes de 20 minutes (maxi = 60 minutes)
- Coup d'envoi : interdit de marquer directement sur l'engagement, adversaires à 6 m
- Coup de pied de but : à plus ou moins 1 m à droite ou à gauche du point de réparation : 9 mètres
- Remise en jeu : à la main
- Coups francs : directs ou indirects (règles du football à 11) - mur à 6 m
- Hors-jeu à la médiane
- Surface de réparation : 26 m x 13 m
- Gardien de but : relance à la main ou au pied sur ballon posé au sol. Pas de frappe de volée, ou de ½ volée. Sinon coup-franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13 mètres
- Le(la) gardien(ne) ne peut se saisir du ballon à la main, sinon coup-franc indirect à l'endroit ou le(la) gardien de but a récupéré le ballon
- Coup de pied de coin : au point de corner
- Tacles interdits

[Cliquez ici pour retrouver les Sections Loisir près de chez vous](#)

INSTALLATIONS ET MATÉRIEL

- Protège-tibia obligatoire
- Ballon taille 5
- Terrain spécifique ou moitié de terrain de Foot à 11

Précédent

Suivant

83

Merci encore à vous tous,
A très vite. :)

Gaëlle MCHAUT
AS Novalaise



COMMISSION TECHNIQUE

Jeudi 19 septembre 2024

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

<https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/>

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente. Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



FORMATIONS 2024 - 2025

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 16 octobre 2024 et mercredi 6 novembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 9

Elisa DOS SANTOS RAFAEL (ETS LE BOURGET DU LAC)

Ludovic GONZAGUE (UO ALBERTVILLE)

Anthony LELONG (FC HAUTE TARENTEISE)

Sabine VAILLANT (MONTMÉLIAN A)

Nicolas LEROY (FC CHAMBOTTE)

Pauline LASSIAZ BLANCHON (US GRAND MONT LA BATHIE)

Julie MORAND – Teuira TEFAATAU (FC BAUGES)

Lubin LASSIAZ (AS BOZEL)

- Formation CFI « Gardien de but » Module découverte - limitée à 12 personnes

Dates : samedi 19 octobre 2024 et lundi 11 novembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 4

Theo DIHILI (FC LAISSAUD)

Killian DULLIN - ERRARD Thibaut (FC BAUGES)

Valentin SIMAC LEJEUNE (FC DU NIVOLET)

- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : jeudi 31 octobre 2024 et samedi 14 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 1

Evan LEBRETON POTHIN (AS BARBERAZ)

- Formation CFI Projet Club - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 14 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 18 janvier 2025 et mercredi 5 février 2025

Lieu : LA MOTTE SERVOLEX

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 9

Olivier DALPHIN – Killian DULLIN – Thibaut ERRARD (FC BAUGES)

Antoine MIGUET – Lambert VITE (US LA MOTTE SERVOLEX)

Laura BUCHET DIT CARRON (FC CHAMBOTTE)

Dean PAJAJ (UO ALBERTVILLE)

Candidat non prioritaire car hors département

Evan MOREN (CLUSES SCIONZIER FC (74))

Christian MOUNOUNGOU (CS ST PIERRE EN FAUCIGNY (74))



- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 7 mars 2025 et mercredi 23 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 12 mars 2025 et mercredi 26 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 15

Johnny HOAREAU – Thomas LAURENT (FC LAISSAUD)

Romuald BENDOTTI (MONTMÉLIAN A)

Alexandre DESCH (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Ilter SASMAZER (AIX FC)

Rudy HUOT – Godefroid SESSOU (UO ALBERTVILLE)

Baptiste ORDONNEZ (US LA MOTTE SERVOLEX)

Nicolas HOUDAYER (ST PIERRE SPORT)

David MALAVASSI – Delphine TOUFFLET (FC BAUGES)

Mathieu TESSIER (ENT F CHAUTAGNE)

Johan QUELQUEJEU – William GALOFARO – Romain PELLICIER (US CHARTREUSE GUIERS)

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 29 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 9

Mehmet GOK (FC BAUGES)

Vincenzo MALVASO - Luc FLEURY (MONTMÉLIAN A)

Salvatore GALLETTI (AIX FC)

Fode Mamoudou TOURE (UO ALBERTVILLE)

Maxime MATHION (US LA MOTTE SERVOLEX)

Arnaud HALLET (US CHARTREUSE GUIERS)

Candidat non prioritaire car hors département

Dorval LOURENCO (FC CRUSEILLES (74))

Abdelhamid BENAYAD (US ARGONAY (74))

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 19 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 3

Ergina LAJCI (AS BARBERAZ)

Jérôme BONTRON – Alexis CHABERT (FC CHAMBOTTE)

- Attestation Fédérale « FUTNET » - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 12 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0



- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 14 mai 2025 et samedi 14 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0

CERTIFICATIONS 2024 - 2025

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mercredi 13 novembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 21 novembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 6

Romain LESUR - Théo ALEXANDRE (AIX FC)

Gilles MIGUET (AS NOVALAISE)

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Cédric BAULON (US CHARTREUSE GUIERS)

Candidat non prioritaire car hors département

Driss SIF (ENT S ST PRIEST)

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : mardi 3 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 2

Candidat non prioritaire car hors département

Driss SIF (ENT S ST PRIEST)

Grégory FRANCO (SPORTING NORD ISERE (38))

Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : mardi 10 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 17 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

Marco SALERNO (US ANNECY LE VIEUX (74))



Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 6 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 22 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 2 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 19 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

arbitres@savoie.fff.fr

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 23 septembre 2024

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD, Jacky MESTACH,
Excusés : Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT, Evan BONTRON, Emmanuel BONTRON,

COURRIERS CLUBS et ARBITRES

Mail, Courrier Arbitre:

-M. Jean-François PERROUSE (DOMESSIN), demande de remboursement de frais de déplacement du 08/09/24
match de D4 ST BALDOPH /LE BOURGET LE LAC (en remplacement de l'arbitre blessé en cours de match)

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur:

- M. Gilles HUNSTEDT observation de M. Badr CHAMMY (DRUMETTAZ), le 21/09/24
- M. Jacky MESTACH observation de M. Remi BENOIT (LA BATHIE), le 22/09/24
- M. Bernard CAMUS observation de M. Ismael BELAROUCI (NIVOLET), le 14/09/24

Mail, Courrier CDA/LIGUE/ FFF:

Mail, Courrier Club:

-

FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE



A l'attention des clubs : Présidents, Dirigeants, éducateurs

Retrouvez ci-dessous les dates de la prochaine formation Initiale d'Arbitrage à destination des candidat(e)s arbitres jeunes ou seniors.

Elle se déroulera aux dates suivantes :

Du 19 octobre 2024 au dimanche 20 octobre 2024 (séance 1 à 6)

(Le lieu reste à définir)

Et

*(Au DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE -MAISON DES SPORTS- CHAMBERY) à la date suivante : **Le samedi 26 octobre 2024** (séance 7 administrative et examen)*

PV N°689 du 25 septembre 2024

Clubs, les inscriptions s'effectueront en ligne directement sur le site Internet de la Ligue. Les clubs en situation d'infraction au statut d'arbitrage, sont donc invités à présenter des candidats (Bien-sûr selon vos possibilités)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IR2F : 04.72.15.30.21

ou

formations@laurafoot.fff.fr

NOTE AUX CLUBS



A l'attention des clubs : Présidents, Dirigeants, éducateurs

Force de constater que le nombre important d'arrêt d'arbitre pour diverses raisons pour notre district 38 arbitres Il est important de ne pas sous-estimer ce manquement que ce soit pour vous (statut d'Arbitrage) comme pour nous CDA (gestion de vos championnats)

Ne prenez pas à la légère ce manquement il est plus important de saison en saison.

Nous vous invitons à présenter vos futurs candidats à cette fonction (à la prochaine FIA, d'octobre 2024)

Pensez à votre statut d'arbitrage (un fichier représentatif à ce jour, vous sera présenté en annexe ce mercredi)

Les coordonnées sont

Ligue Formations : 04.72.15.30.21

ou

formations@laurafoot.fff.fr

FORMATION LIGUE ARBITRAGE





INFORMATION :

A l'attention des arbitres désireux de passer l'examen Ligue de JANVIER 2025

La CDA de SAVOIE
Demande aux arbitres de lui adresser un courrier ou mail d'inscription
Pour validation de candidature

Les séances de formation seront définies prochainement (séances par Vidéo et séances au District)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter
Soit les formateurs: M. Evan BONTRON au 06-40-72-18-72
M. Maxime LAMBERT au 06-70-74-82-70
Ainsi que les membres de CDA :
M. Daniel DESMARIEUX (Président) : 06-75-93-17-52
M. Jacky MESTACH (Vice-Président) : 06-15-20-07-75
M. Emmanuel BONTRON : 07-89-61-94-46

NOTE AUX ARBITRES

RAPPEL (Procédure dossier médical) :

Vous devez impérativement suivre la procédure indiquée sur votre dossier médical:

- **Pour les jeunes à partir de l'âge de 18 ans le questionnaire médical de suffit plus, vous devez voir votre médecin généraliste ou sport OBLIGATOIREMENT pour établir un DMA.**
- **Pour les arbitres de + de 18 ANS à 34 ans établir un DMA et un ECG est à faire une seule fois.**
- **Pour les arbitres de 35 ans à 50 ans un DMA et un ECG + TEST D'EFFORT est à faire tous les 5 ans**
- **Pour les arbitres de plus de 51 ans un DMA et un ECG sont à faire tous les ans et un TEST D'EFFORT est à faire tous les 5 ans.**



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal 24 septembre 2024

La commission Statut d'Arbitrage :

Président : Mrs Daniel DESMARIEUX,

Membres : Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD, Luc ALIX, Hervé TRONCY,

Présence de M. Gérard SOTO

DOSSIERS ARBITRES STATUT D'ARBITRAGE

Dossier n°1 : Demande du CA YENNE (licence mutation supplémentaire)

Réponse : Quel championnat ?, vous avez le droit a cette licence MUTATION SUPP

Dossier n°2 : Demande d'indisponibilité saison 2024/2025 Madame Laurine MEUNIER (CA YENNE)

Réponse : Nous en prenons acte

Dossier n°3 : M. Jerémy CHOSSAT(ALIX), déclare être démissionnaire du club du FC CHAUTAGNE

La Commission,

Après étude du dossier,

*Considérant que l'arbitre motive son souhait de changement de club et de statut (ne désire plus représenter son club d'appartenance FC CHAUTAGNE)

*Dit que l'arbitre est positionné « indépendant » à partir de cette saison 2024/2025 jusqu'à la saison 2028/2029

Dossier n°4 : Demande du club de l'ENTENTE TARENNAISE, licence mutation supplémentaire

Réponse : Demande acceptée pour (mutation supp en D1) selon votre choix

Dossier n°5 : Mutation accordée de M. Gabbin BARLET du club de LA BRIDOIRE vers DOMESSIN

Déjà validé depuis le date du mois de juin 2024

Dossier n°6 : Demande du club de LAISSAUD, licence mutation supplémentaire

Demande refusée : aucun arbitre ne remplit les conditions pour accéder à cette demande

Dossier n°7 : Demande de mutation supplémentaire suite a positionnement du nombre d'arbitre les couvrant



Dossier n°8 : Demande de mutation du club d'UGINE vers le club de MERCURY de Melle Fatima EDDOUM
Réponse : Demande validée en juin 2024

Dossier n°9 : Demande de 2 licence mutation supplémentaire club de l'U O ALBERTVILLE suite a effectif positionnement et nombre d'arbitre les couvrant, ceci en équipe A.
Réponse : Demande validée

Dossier n°10 : Demande de quitter le club d'AIX LES BAINS statutairement : M. DURMAZ Tayfun
La Commission,
Après étude du dossier,
*Considérant que l'arbitre motive son souhait de changement de statut et club, ne désire plus représenter son club d'appartenance FC AIX LES BAINS
*Dit que l'arbitre est positionné « indépendant » à partir de cette saison 2024/2025 jusqu'à la saison 2028/2029

Dossier n°11 : Demande de quitter le club d'AIX LES BAINS statutairement : M. Mehmet KARABULUT
La Commission,
Après étude du dossier,
*Considérant que l'arbitre motive son souhait de changement de statut et club, ne désire plus représenter son club d'appartenance FC AIX LES BAINS
*Dit que l'arbitre est positionné « indépendant » à partir de cette saison 2024/2025 jusqu'à la saison 2028/2029

Dossier n°12 : Demande de quitter le club d'AIX LES BAINS statutairement : M. Shemchedine BOUCLAGEM
La Commission,
Après étude du dossier,
*Considérant que l'arbitre motive son souhait de changement de statut et club, ne désire plus représenter son club d'appartenance FC AIX LES BAINS
*Dit que l'arbitre est positionné « indépendant » à partir de cette saison 2024/2025 jusqu'à la saison 2028/2029

Dossier n°13 : Demande de représenter le club de C A MAURIENNE statutairement : M. Abdelhafid MEGUIRECHE
La Commission,
Après étude du dossier,
*Considérant que l'arbitre demande à représenter le club du C A MAURIENNE et ne plus représenter son club d'appartenance FC AIX LES BAINS
*Considérant l'article 33.C et la demande de changement ne correspond aucunement à l'application des motifs requis.
*Dit que l'arbitre est positionné « indépendant » à partir de cette saison 2024/2025 jusqu'à la saison 2028/2029

Dossier n°14 : Changement d'adresse de M. Abdelhafid MEGUIRECHE
La commission,
Après étude du dossier,
Fait la demande à M. Abdelhafid MEGUIRECHE de lui fournir un document officiel avant le « à septembre 2024 attestant son nouveau lieu de résidence annoncé (facture EDF...ou autre à son nom)

Dossier n°15 : Demande de M. Ernest PICQUE (indépendant) de représenter le club de ST PIERRE D'ALBIGNY dès cette saison.
La Commission,
Après étude du dossier,
*Considérant que l'arbitre a motivé son rattachement au club de ST PIERRE D'ALBIGNY
*Considérant qu'il fut noté indépendant depuis la saison 2020/21
*Considérant l'article 33.C : Les arbitres pourront muter vers le club de leur choix après avoir été indépendant pendant au moins deux saisons (à noter : dossier antérieur au nouveau statut d'arbitrage)
Dit que l'arbitre pourra couvrir le club de ST PIERRE D'ALBIGNY à partir de la saison 2024/2025



Nous étions en fin d'année footballistique 2023/2024 = 153 arbitres

Nous sommes à ce jour, saison 2024/2025 = 117 arbitres

SITUATION à ce jour – SAISON 2024/2025

Non repris : 29

Melle et Mrs

CA YENNE : ADRIANO Axel

C S F : ADRIANO Clément, CHERIF Soriba EL BAKKALLI Souhaib, ZERAIBI Adel

LA RAVOIRE : BACHIRI Mohamed

VILLARGONDRAN : BARBERA Mathis, PASQUIER Adam

NIVOLET : BERTE Christ Kader, CHINAR Yakub, TOURE Bakary

CHAUTAGNE : BOIS Raphael

UGINE : BUREAU Rohan

HAUTE TARENTEISE : CARRE Alexis

LE BOURGET LE LAC : DA COSTA Maxime

AS BARBERAZ : DENIZ Abdulkadir , DJIBA Siaka, OMAR MOUSSA Raina

COGNIN : EGUIGUREN Pieo

LA CHAMBOTTE : EL BOUACHI Ramzi, LEDET Laura

U O ALBERTVILLE : EL MABTOUL Mounir , SAYAH Zakarya

LA BRIDOIRE : LANTZ Lora

DRUMETTAZ : LEMEUNIER Eliott

ST BALDOPH : MESRARI Rayanne , MOURCHAD Abdelghani

AIGUEBELLE : MILLIEX Shaina

LA MOTTE SERVOLEX : OUAALI Loqman

Mutation : 3

CURNIER Clément (LA MOTTE SERVOLEX) District du RHONE

MARTIN Baptiste (C A MAURIENNE) District PUY de DOME

RESCH Ugo (AIGUEBELLE) Ligue MEDITERANNEE

Indisponibilité saison 2024/2025 : 3

KOCA Tolgahan (LA MOTTE SERVOLEX)

LEROUX Loic (FUTSAL LE BOURGET UNITED)

MEUNIER Laurine (CA YENNE)

Varelafurtado Edson (GRIGNON)

Arrêt Carrière: 1

Sauveur MICALLEF (indépendant)

FORUM - QUESTIONS / REPONSES - STATUT ARBITRAGE



Question 1 : Les amendes du statut d'arbitrage ont-elles changé évoluées cette saison 2023/2024 ?

Réponse : Oui, effectivement les amendes ont été modifiées cette saison : dans les catégories inférieures à la D1, l'amende est à 60 euros par manque d'arbitre (décision : REGLEMENTS GENERAUX Laura Foot 2023/2024), pour



les D5 c'est inchangé pas d'amende et pour les D1 inchangé également 120 euros par manque d'arbitre.

Question 2 : Equipe Jeunes ou Féminine en Ligue, qui gère le statut la Ligue ou le District ?

Réponse : Si l'équipe supérieur du club est une équipe de Ligue, c'est la Ligue qui gère le statut. Si l'équipe supérieur du club est une équipe de District, c'est le District qui gère le statut.

Question 3 : Les Arbitres qui sont Art 34 sur la saison 2023/2024 sont-ils amendés dès la saison 2023/2024 ?

Réponse : Oui, effectivement les arbitres mis Art 34 sur la saison, sont obligatoirement amendés : (n'ayant pas couvert soit le nombre de match sur la saison, ou n'ayant pas fait d'arbitrage dans les 3 dernières journées, licence enregistrée hors délai)

Question 4 : Indisponibilité (une attestation validée par un organisme officiel : pour raison d'étude ou stage) compte elle au statut d'arbitrage pour la couverture statutaire du club de l'arbitre concerné ?

Réponse :

- OUI pour un stage à l'étranger uniquement
- NON pour un stage en France (dans la mesure où un arbitre peut continuer à arbitrer dans un autre district ou ligue en France)

Question 5 : Indisponibilité médical (est ce qu'un arbitre est ou sera reconnu validé statutairement comme ayant validé sa saison pour son club) ?

Réponse : Tout arbitre présentant un certificat médical, sera validé statutairement bon sur la période qu'il n'a pas été en possibilité d'arbitrer.

Question 6 : Arbitre pouvant donner 4 matchs à un collègue arbitre du club ?

Réponse : Précision, La règle est la suivante est à mettre en application :

Oui un arbitre du club peut donner 4 matchs à un collègue du club.

La règle est : 1 arbitre pour 1 arbitre

Question 7 : La validation de licence pour la saison 2023/2024 a bien été modifiée ?

Réponse : Oui cette saison la validation des licences "arbitre" a été prolongée jusqu'à fin septembre 2023

Question 8 : Quel statut faut-il acté pour la catégorie U20 Seniors ou Jeune) ?

Réponse : Prise en compte de cette catégorie par le statut JEUNE

Question 9 : Un arbitre qui est suspendu disciplinairement, compte-il au statut d'arbitrage sur la saison ?

Réponse : Oui, s'il a fait son nombre de match et qu'il a officiellement arbitré 1 match dans les 3 dernières journées de championnat et/ou coupe.

Non, s'il n'a pas fait son nombre de match et qu'il n'a pas officiellement arbitré 1 match dans les 3 dernières journées de championnat et/ou coupe.

Clubs, si vous avez des interrogations, des questions : sur le règlement du statut d'arbitrage Fédéral et Régional, et application en District, La commission du Statut d'Arbitrage vous renseignera au mieux.

Vous trouverez en annexe de ce PV le tableau de situation STATUT de l'ARBITRAGE



COMMISSION FAFA

Lundi 23 septembre 2024

F.A.F.A. Emploi

Dossier emploi GROUPEMENT DE LA SAVOYARDE :

Les pièces complémentaires du dossier emploi du Groupement de La Savoyarde ont été validées par le district ainsi que par la ligue.

Informations F.A.F.A. Equipement – Saison 2024/2025

La campagne F.A.F.A. 2024/2025 est ouverte.

Les collectivités/clubs souhaitant déposer un dossier de demande d'aide au titre du F.A.F.A. doivent informer le district avant le 31 janvier 2025.

Tous les dossiers devront être impérativement présentés par les collectivités.

Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore été aidées.

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2024/2025. La répartition s'effectuera au début de l'année 2025 (1er trimestre).

La Commission reste à votre disposition pour tous renseignements.

Veillez trouver ci-dessous le lien vous permettant d'accéder au cahier des charges 2024/2025 (documentation et imprimés)

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf

Informations F.A.F.A. Transport – Saison 2024/2025

La campagne F.A.F.A. 2024/2025 est ouverte.

Le budget alloué pour la Savoie pour cette saison 2024/2025 est de 8000 €, montant qui pourra être éventuellement augmenté en fonction du nombre de dossiers des autres districts de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes ou diminué.



Les clubs souhaitant bénéficier de l'aide FFA pour l'achat d'un mini bus doivent contacter le district par mail avant le 30 novembre 2024.

Après cette date plus aucun dossier ne sera recevable.

La Commission reste à votre écoute pour tous renseignements concernant les modalités ainsi pour vous aider à construire le dossier.

Veillez trouver ci-dessous le lien vous permettant d'accéder au cahier des charges (documentation et imprimés)

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_transport-24-25_vdef.pdf

Notes aux clubs

Les réponses aux courriels/courriers seront uniquement communiquées par voie de FOOT SAVOIE.

Equipement

Réponse à UGINE :

La Commission accuse réception de vos différents courriels concernant la création de nouveaux vestiaires du stade de Montain.

Pour votre projet, un maximum de 20 000€ peut être accordé.

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2024/2025. La répartition s'effectuera au début de l'année 2025 (1er trimestre).

Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore été aidées.

Vous pouvez retrouver toutes les informations 2024/2025 sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf

Réponse à VILLARGONDRAN :

La Commission accuse réception de votre courriel concernant la réalisation d'un terrain synthétique sur la commune en lieu et place du terrain en pelouse naturelle.

Vous pouvez retrouver toutes les informations 2024/2025 sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf

Réponse à ST REMY DE MAURIENNE :

La Commission accuse réception de votre courriel concernant le projet de remplacement de l'éclairage du terrain municipal en par un éclairage LED.



Vous pouvez retrouver toutes les informations 2024/2025 sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf

Réponse AS LE MONTCEL :

Compte tenu du classement de votre terrain, votre dossier est non éligible.

AS BOZEL :

La Commission accuse réception de votre dossier.

Dossier en cours d'instruction.

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2024/2025. La répartition s'effectuera au début de l'année 2025 (1er trimestre).

Un rendez-vous est confirmé pour le 9 octobre à 19 h00 au stade.

Vous pouvez retrouver toutes les informations 2024/2025 sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf

Transport

Réponse au FC MERCURY :

La Commission accuse réception de votre courriel concernant l'achat d'un minibus.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_transport-24-25_vdef.pdf

Pour un dossier transport, c'est effectivement le club qui doit saisir en ligne les documents demandés.

Réponse à U.O. ALBERTVILLE :

La Commission accuse réception de votre courriel concernant l'achat d'un minibus.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_transport-24-25_vdef.pdf

Attention : Les clubs pourront obtenir une aide financière dans le cadre du Fafa Transport pour un 2^{ème} véhicule : un an après la date d'acquisition du 1^{er} véhicule.



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 23 Septembre 2024

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA – David CORMIER - Mohamed DAIF - Sandra FONTI - Mario LAURENCIN - Francis MOREL BIRON

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de la Commission de Discipline
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club. Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Commission Discipline du 23 septembre 2024						
Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
23/09/2024	Coupe G RAFFIN	Joueur	A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC	15/09/2024	Auto suffisant	16/09/2024
23/09/2024	Minimes U15 D1	Joueur	A.S. DE BARBERAZ	15/09/2024	2 MF dont Auto	16/09/2024
23/09/2024	Coupe C CORTADE	Joueur	A.S. MONT JOVET BOZEL	15/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	30/09/2024
23/09/2024	Coupe C CORTADE	Joueur	A.S. NOVALAISIE NNE	15/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	30/09/2024
23/09/2024	Coupe C CORTADE	Joueur	APREMONT FC	15/09/2024	2 MF dont Auto	16/09/2024
23/09/2024	Coupe G RAFFIN	Joueur	C.A. YENNOIS	15/09/2024	3 MF dont Auto	16/09/2024
23/09/2024	Coupe C CORTADE	Joueur	ET.S. LE BOURGET DU LAC	15/09/2024	1 Match Ferme par révoc sursis	30/09/2024
23/09/2024	U20 DISTRICT	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	14/09/2024	4 MF dont Auto	15/09/2024
23/09/2024	Coupe G RAFFIN	Joueur	F.C. ST BALDOPH	15/09/2024	3 MF dont Auto	16/09/2024
23/09/2024	Coupe G RAFFIN	Joueur	MONTMELIAN A.	15/09/2024	1 Match Ferme par révoc sursis	30/09/2024
23/09/2024	Minimes U15 D1	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	15/09/2024	4 MF dont Auto	16/09/2024
23/09/2024	Minimes U15 D1	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	15/09/2024	2 Matches Fermes	30/09/2024
23/09/2024	Minimes U15 D1	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	15/09/2024	4 MF dont Auto	16/09/2024
23/09/2024	Coupe G RAFFIN	Joueur	U.S. DOMESSIN	15/09/2024	4 MF dont Auto	16/09/2024
23/09/2024	Coupe C CORTADE	Joueur	U.S. GRAND MONT LA BATHIE	15/09/2024	Auto + 1 match avec sursis	16/09/2024

ANNEXES

- Rencontres
- Programme formations CDOSS – 2^{ème} semestre
- Opération Mini-buts : lancement de la saison 2 le 2 septembre
- DOSSIER SURCLASSEMENT « AUTORISATION MEDICALE » - Article 73
- Feuille de match papier
- Notice dossier surclassement
- Tableau Statut de l'arbitrage

